

LES ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION DE CLÔTURE

LE TREPORT, 7 septembre 2010

Ce texte résume les enseignements de la réunion de clôture qui s'est tenue au Tréport le 7 septembre 2010. Il a été soumis aux commentaires jusqu'au 17 septembre 2010.

La réunion a rassemblé 339 personnes, habitants, élus et associatifs. Plus de 1300 internautes ont accédé à la retransmission du débat sur internet.

La réunion de clôture a permis à la commission particulière du débat public, au maître d'ouvrage et aux participants de présenter les enseignements qu'ils ont retirés de ces quatre mois de débat. Les interventions des 27 acteurs invités à s'exprimer en tribune et de la dizaine de personnes ayant pris la parole depuis la salle ont ainsi contribué à rappeler les diverses positions établies pendant le débat public, davantage qu'à commenter ou éventuellement corriger les enseignements présentés par la CPDP (quelques points ont été néanmoins précisés et ils seront intégrés dans le compte-rendu final du débat). Si certains participants ont exprimé leurs doutes sur la réelle utilité du débat public, Philippe Marzolf estime que, sans forcément avoir modifié les opinions des uns et des autres, les discussions ont en tout cas permis à chacun d'étayer sa position par un niveau d'argumentation élevé. Cependant, le fait que le débat se déroule dans un contexte encore incertain (définition des zones propices et appels d'offres qui s'ensuivent, laissant toujours craindre chez certains la multiplication de projets similaires en Manche-Est) a de nouveau été déploré par certains participants.

Plusieurs acteurs ont par ailleurs, qu'ils proviennent du monde associatif ou socio-économique, également souligné le développement d'un réel travail collectif entre les participants des deux régions concernées par le projet, au service d'une opposition pour les uns et d'un soutien pour les autres.

La Compagnie du Vent a rappelé les propositions effectuées à mi-débat et a présenté deux nouvelles mesures qu'elle juge à même d'intégrer les principales attentes entendues en matière de pêche et d'impact paysager.

La première de ces mesures consiste en une modification de l'implantation du parc, destinée selon le maître d'ouvrage à le rendre plus compatible avec la pêche et notamment le chalutage. Le parc serait ainsi décalé dans la direction Ouest-Sud-Ouest, à la fois pour éviter un détour des pêcheurs du Tréport pour gagner le large et pour éviter les ridens de Dieppe. Les câbles seraient ensouillés à une profondeur minimale de 1,5 m et les éoliennes seraient alignées dans le sens du courant. Toujours dans le but

de favoriser le chalutage, les éoliennes seraient distantes les unes des autres de 600 mètres et leur disposition permettrait la manœuvre des bateaux (une zone de 50 mètres autour de chaque éolienne restant interdite). Ces propositions n'ont pas reçu d'écho favorable des pêcheurs s'étant exprimés à la réunion ; ceux-ci demeurent sceptiques, pour ne pas dire tout à fait opposés, quant à la possibilité réelle de chaluter à l'intérieur du parc, la décision finale revenant à la grande commission nautique compétente en la matière. Compte tenu de la diversité et de la variabilité des courants de cette zone, l'alignement des éoliennes a été jugé d'un effet très minime par certains participants.

L'autre proposition émise par la Compagnie du Vent en fin de débat réside dans un recul du projet à une distance moyenne de 18 km des côtes afin de diminuer sa visibilité depuis la terre. Le parc serait également resserré afin de diminuer l'angle de visibilité depuis le Tréport (selon les données présentées, le parc occuperait dès lors 21,7 % du panorama depuis le Tréport au lieu de 28 % initialement. Pour autant, cette proposition n'a pas modifié la position des opposants au projet quant à l'impact paysager du parc, toujours jugé très négatif et donc en tous points inacceptable. Le représentant de l'association SOS Horizon, M. Bilon, a ainsi remis à la CPDP une pétition rassemblant 5600 signatures contre le projet. De manière plus générale, les opposants au projet, quel que soit le motif principal de leur refus (impacts sur la pêche ou le paysage, éolien considéré comme une énergie non pertinente, etc.) se sont déclarés déçus par les réponses apportées par le maître d'ouvrage au cours du débat.

Les acteurs du débat public sont ensuite intervenus pour rappeler à tour de rôle leur position à l'issue du débat public. Il convient de signaler la présence à la réunion de clôture d'un nombre significatif d'élus de diverses collectivités (maires et conseillers municipaux, conseillers généraux, conseillers régionaux dont le président de la région Haute-Normandie M. Le Vern), dont le public avait parfois déploré la discrétion au cours de réunions précédentes. Les positions des diverses collectivités représentées ont varié de l'opposition absolue (le maire du Tréport M. Longuent et des représentants d'autres municipalités côtières) à un soutien affirmé (les régions et départements, rejoints par certaines intercommunalités). Néanmoins, un tel soutien reste le plus souvent assorti de conditions, parmi lesquelles principalement la garantie de retombées économiques locales et une implication accrue des collectivités voire des citoyens. Même chez les partisans du projet, des garanties sont ainsi attendues sur la compatibilité de celui-ci avec l'intérêt général et non de seuls intérêts financiers.

A noter également concernant les élus locaux l'intervention du maire de Mers-les-Bains, se référant également à une contribution de M. le député Bignon transmise à la CPDP. Compte tenu des réflexions en cours en vue de la création du parc marin des Trois Estuaires, le projet de la Compagnie du Vent leur paraît ainsi prématuré ; il ne leur paraît pas à même, en l'état actuel, de concilier les usagers de la mer et de garantir

l'absence d'impacts environnementaux. Ils demandent par conséquent au maître d'ouvrage d'attendre la création de ce parc avant de poursuivre l'étude du projet : rassemblant divers acteurs de la mer, ce parc serait alors l'entité idoine pour envisager l'implantation éventuelle d'un parc éolien en en minimisant les impacts sur la pêche et l'écosystème.

Chez les chasseurs, les critiques liées aux études relatives entre autres à l'avifaune, jugées insuffisantes, ont conduit certains de leurs représentants à arrêter une position de refus du projet. M. Pion, président de la fédération de la Somme, a ainsi indiqué que son association rejoignait le collectif anti-éolien. Les autres chasseurs s'étant exprimés pendant la réunion ont confirmé leur opposition.

Les acteurs socio-économiques ont réitéré quant à eux leurs espoirs vis-à-vis du projet, et surtout leurs attentes de retombées économiques réelles sur un territoire dont ils jugent le potentiel important en matière d'emploi et de formation. D'autres partisans du projet insistent quant à eux sur la nécessité de diversifier les sources d'énergie, voire de rendre les énergies renouvelables à même de remplacer des sources polluantes parmi lesquelles le nucléaire a été souvent cité : à l'argument de participants selon lequel la production électrique française génère peu de CO₂, les partisans de l'éolien ont cité les limites des ressources en uranium et la production de déchets d'impact fort et durable.

La réunion de clôture a ainsi fait l'objet d'interventions traduisant des attentes et des espoirs aussi bien que des craintes et des rejets, non seulement vis-à-vis du projet des deux côtes mais aussi, plus généralement, de l'éolien en Manche. A ce titre, la réunion finale aura été fidèle à l'image d'un débat aussi argumenté que passionné.

La suite du débat :

- 10 septembre 2010, clôture du débat public
- 19 octobre 2010, publication du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP
- avant le 18 janvier 2011, décision du maître d'ouvrage sur le principe et les conditions de poursuite de son projet

La CPDP tient à remercier tous les participants au débat public qui ont permis à chacun de s'informer, d'échanger et de confronter ses arguments dans le respect des autres.